

Séance du mercredi 11 AVRIL 2019

L'An deux mil dix-neuf, le 11 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente,
Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.

Monsieur Philippe LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 13 mars 2019

- Approbation du compte de gestion 2018. **Délibération**
- Vote du compte administratif 2018. **Délibération**
- Affectation du résultat 2018. **Délibération**
- Vote du budget primitif 2019. **Délibération**

- Rectification désignation des membres du SIAEP. **Délibération**
- Appel de fonds FAJ (Fonds d'Aide aux jeunes) et FUL (Fonds solidarité pour le logement). **Délibération**
- Désignation des membres représentant la commune au sein du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret. **Délibération**
- Opposition au transfert de compétence eau potable à la Communauté de Commune des Loges. **Délibération**
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019. **Délibération**

Comptes-rendus de commissions

Informations diverses :

- Subventions

Divers : questions diverses.

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 13 mars 2019.

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 mars 2019 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril 2019

Référence
2019-04-18

L'an deux mil dix-neuf et le 11 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Objet de la délibération
Approbation du compte de gestion 2018

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Madame Coralie CHAUVETTE était absente,
Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.

Date de la convocation
05/04/2019

Monsieur Philippe LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
12/04/2019

Objet de la délibération: Approbation du compte de gestion 2018

Madame la Maire présente les grandes lignes du compte de gestion qui est le reflet des mandats et titres émis par la collectivité.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité communale, est voté par l'assemblée.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 12/04/2019

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril 2019

Référence
2019-04-20

L'an deux mil dix-neuf et le 11 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Objet de la délibération
Approbation du compte de gestion 2018

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Madame Coralie CHAUVETTE était absente,
Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.

Date de la convocation
05/04/2019

Monsieur Philippe LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
12/04/2019

Objet de la délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

A l'article 002, « résultat de fonctionnement reporté »,
en recettes, la somme de 100 702.63 €,

A l'article 001, « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
en dépenses, la somme de 39 970.75 €,

A l'article 1068, « 26 970.75 € correspondant au besoin de financement y compris les restes à réaliser (- 39 970.75 € + 22 000 € - 9 000€).

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 12/04/2019

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril 2019

Référence
2019-04-21

Objet de la délibération
Vote du budget primitif 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
05/04/2019

Date d'affichage
12/04/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil dix-neuf et le 11 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente,
Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.

Monsieur Philippe LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération: Vote du budget primitif 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE le projet de budget primitif 2019 présenté par Madame la Maire,
qui s'équilibre de la façon suivante :

- 434 167.63 € en section de fonctionnement
- 213 542.83 € en section d'investissement

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 12/04/2019

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril 2019

Référence
2019-04-22

L'an deux mil dix-neuf et le 11 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Objet de la délibération
Rectification des membres du S.I.A.E.P

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Madame Coralie CHAUVETTE était absente,
Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.

Date de la convocation
05/04/2019

Monsieur Philippe LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
12/04/2019

Objet de la délibération: Rectification des membres du S.I.A.E.P

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

- Le Conseil Municipal désigne comme délégués amenés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable (S.I.A.E.P) :

Délégués titulaires : Olivier LEFAUCHEUX, Marie-Agnès GARNIER, Michel MEUNIER
Délégué suppléant : Vincent ASSELIN

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 12/04/2019

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Et

Publication ou notification du :

La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril 2019

Référence
2019-04-23

Objet de la délibération
Appel de fonds FAJ et FUL 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
05/04/2019

Date d'affichage
12/04/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 12/04/2019

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix-neuf et le 11 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente,
Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.

Monsieur Philippe LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération: Appel de fonds FAJ et FUL 2019

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la demande de contribution du conseil Général du Loiret en date du 15 mars 2019 au titre des dispositifs FAJ et FUL pour l'année 2019,

Depuis 2005, le Conseil général du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié au Logement (FUL) regroupant le fonds de Solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité « Énergie, eau et dettes téléphoniques ».

Le FAJ est un dispositif qui permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes confrontés à des difficultés. Les aides attribuées dans ce cadre consistent soit, en une aide financière individuelle, soit en des actions d'accompagnement collectif.

Le FUL permet de faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, par l'octroi d'aides financières directes aux ménages et des mesures d'accompagnement social lié au logement. Dans le cadre des dispositifs de solidarité « Énergie, eau et dettes téléphoniques », des aides financières sur les factures d'énergie et des remises de créances sont également attribuées permettant ainsi d'éviter les coupures de ces fournitures.

Le financement de ces dispositifs est assuré par le Conseil Général et par la contribution volontaire des autres collectivités locales, des établissements publics de coopération intercommunale, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole, des bailleurs publics ou privés et des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Concernant la participation des communes pour l'année 2019, les bases de cotisations retenues par le Conseil Général, sont les suivantes :

- FAJ : 0.11 € par habitant ;
- FUL : 0.77 € par habitant (dont 70% pour le Fonds de Solidarité pour le logement et 30% pour les dispositifs eau, énergie et téléphone).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- DÉCIDE de ne pas apporter sa contribution financière au titre du FAJ et du FUL pour l'année 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril 2019

Référence
2019-04-24

Objet de la délibération
Désignation des membres représentant la commune au sein du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
05/04/2019

Date d'affichage
12/04/2019

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 12/04/2019

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix-neuf et le 11 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente,
Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.

Monsieur Philippe LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération: Désignation des membres représentant la commune au sein du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale et L.5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté des préfets du Loiret et du Loir-et-Cher en date du 30 décembre 2016 et portant création du syndicat mixte fermé pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2016 demandant au préfet qu'il crée ladite structure et précisant que la commune entendait en faire partie,

Vu le courrier de Monsieur Frédéric CUILLERIER, président de l'Association des Maires du Loiret en date du 21 février 2017 sollicitant des communes membres de ce syndicat qu'elles précèdent à la désignation de leurs représentants au sein de ladite structure,

Madame le maire expose au conseil municipal que la commune, membre du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter, cette désignation devant s'opérer par la voie d'une élection par le conseil municipal en son sein, au scrutin secret à la majorité absolue,

Madame le maire rappelle que le délégué suppléant est appelé à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire,

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après un vote émis à bulletins secrets et - après un tour de scrutin à la majorité absolue,

Désigne :

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX délégué titulaire de la commune au sein du comité syndical pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Monsieur Paul MARCOIN, délégué suppléant de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Outre sa transmission au contrôle de légalité de la préfecture d'Orléans, la présente délibération sera par ailleurs adressée, pour information, à l'Association des Maires du Loiret.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril 2019

Référence
2019-04-25

L'an deux mil dix-neuf et le 11 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Objet de la délibération
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Madame Coralie CHAUVETTE était absente,
Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.

Date de la convocation
05/04/2019

Monsieur Philippe LEFAUCHEUX a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
12/04/2019

Objet de la délibération: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Madame la Maire rappelle les taux actuels des trois taxes :

- Taxe d'habitation : 8,36 %
- Taxe foncière sur le bâti : 23,86 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 56,25 %.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 12/04/2019

La prévision de recette pour 2019 est de 163 274 €.

Et

Publication ou notification du :

Madame la Maire expose que, suite à la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation aurait dû être revalorisé en 2010 passant à plus de 14%.
Le Conseil municipal décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation en le passant à 9.36%.

En outre la commune devra reverser une somme de 28 992 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

La délibération concernant l'opposition au transfert de compétence eau potable à la Communauté de communes des Loges est reportée au prochain conseil municipal.

Comptes-rendus de commissions

1. Comité Action Sociale du 19 mars 2019 :
 - Organisation du repas communal : distribution d'un mot d'information dans les boîtes aux lettres.
 - Accueil en centre de loisirs : pour évaluer les besoins des familles, un sondage sera proposé.

2. Commission Communication :
 - Le bulletin municipal est en cours d'impression. Le Conseil Municipal se félicite de pouvoir éditer un bulletin municipal de qualité à un coût nettement inférieur aux années précédentes (4257.73 € en 2018 et 1505.40€ cette année).

Informations diverses :

Subventions : Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subventions concernant le projet de sécurisation du centre-bourg ont été acceptées :

- dotation de l'État : 33 108 € (35%)
- dotation du Département : 42 657 € (45%)

Soit 80% du montant total des travaux, la commune ayant obtenu le taux maximum de subvention.

Séance levée à 22h14.